



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/630
18 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 133 a) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGEES DU MAINTIEN
DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS	4 - 5	2
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	6	3
IV. DEPENSES DE LA FNUOD ET MONTANTS REVISES POUR LES PERIODES COMPRISES ENTRE LE 1er DECEMBRE 1987 ET LE 30 NOVEMBRE 1989 (INCLUS)	7	3
V. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA FNUOD AU-DELA DU 30 NOVEMBRE 1989	8 - 9	3
VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION	10	4

ANNEXES

I. Dépenses et montants révisés pour les périodes comprises entre le 1er décembre 1987 et le 30 novembre 1989 (inclus) et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1989 au 30 novembre 1990	5
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1989 au 30 novembre 1990 : informations complémentaires	7

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté, le 21 décembre 1988, sa résolution 43/228 relative au financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour la période allant du 1er décembre 1988 au 30 novembre 1989 inclus. Le Conseil de sécurité avait alors prorogé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 mai 1989, par sa résolution 624 (1988) du 30 novembre 1988.
2. Au paragraphe 2 de sa résolution 43/228, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 18 114 000 dollars pour les opérations de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1988 au 31 mai 1989 inclus. Au paragraphe 6 de la même résolution, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la FNUOD jusqu'à concurrence d'un montant brut de 3 019 000 dollars par mois (soit un montant net de 2 963 000 dollars) pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1989 inclus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1989, ces dépenses devant être réparties entre les Etats Membres selon la formule énoncée au paragraphe 3 de la résolution 43/228.
3. Par sa résolution 633 (1989) du 30 mai 1989, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois jusqu'au 30 novembre 1989.

II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

4. Au 30 septembre 1989, des contributions d'un montant total de 879,2 millions de dollars avaient été mises en recouvrement auprès des Etats Membres pour le financement de la FNUOD et de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) pour toute la période écoulée depuis la constitution de ces Forces jusqu'au 30 novembre 1989. Les contributions reçues pour la même période s'élevaient à 801 millions de dollars. Sur le solde des contributions non acquittées (78,2 millions de dollars), seul un montant de 10 millions de dollars peut à ce stade être considéré comme recouvrable, ce qui laisse au total un moins-perçu de 68,2 millions de dollars, dont 36 millions ont été inscrits à un compte spécial conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1981.
5. Le tableau ci-après indique l'état, au 30 septembre 1988, des contributions relatives à la FNUOD pour toute la période allant de sa constitution au 30 novembre 1989. Comme il ressort de cet état, sur le total du moins-perçu, 7,7 millions de dollars environ correspondent aux périodes comprises entre le 25 octobre 1979 et le 30 novembre 1989, et environ 60,5 millions de dollars se rapportent à des périodes antérieures (allant, pour la FNUOD, de sa constitution au 24 octobre 1979 et, pour la FONU, de sa constitution à sa liquidation en 1980). Dans ces conditions, les Etats qui fournissent des contingents n'ont pas pu être remboursés dans les délais.

Etat des contributions au 30 septembre 1989

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>FNUOD</u>		<u>Total</u>
	<u>FNUOD et FUNU</u> <u>1974-1980 a/</u>	<u>25 octobre 1979 au</u> <u>30 novembre 1989</u>	
Crédits ouverts	554,2	319,0	873,2
Engagements de dépenses supplémentaires autorisés	-	18,1	18,1
<u>Moins</u> : recettes accessoires déduites	<u>(8,7)</u>	<u>(3,4)</u>	<u>(12,1)</u>
Montants mis en recouvrement	545,5	323,7	879,2
Paiements reçus	<u>(485,0)</u>	<u>(316,0)</u>	<u>(801,0)</u>
Solde à recevoir	60,5	17,7	78,2
Montant estimatif du solde recouvrable	-	<u>(10,0)</u>	<u>(10,0)</u>
Montant estimatif du moins-perçu	<u>60,5</u>	<u>7,7</u>	<u>68,2</u>

a/ Dans le cas de la FUNU, pour la période allant de sa constitution à sa liquidation en 1980; dans le cas de la FNUOD, pour la période allant de sa constitution au 24 octobre 1979.

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

6. Au paragraphe 8 de sa résolution 43/228, l'Assemblée générale a souligné la nécessité du versement de contributions volontaires à la FNUOD, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Il n'a pas été offert de contributions volontaires en réponse à cette résolution.

IV. DEPENSES DE LA FNUOD ET MONTANTS REVISES POUR LES PERIODES COMPRISES ENTRE LE 1er DECEMBRE 1987 ET LE 30 NOVEMBRE 1989 (INCLUS)

7. On trouvera plus loin, dans l'annexe I, un état des sommes décaissées et des dépenses engagées pour la FNUOD pour les deux périodes de 12 mois comprises entre le 1er décembre 1987 et le 30 novembre 1989 (inclus).

V. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA FNUOD AU-DELA DU 30 NOVEMBRE 1989

8. Le mandat actuel de la FNUOD expire le 30 novembre 1989. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date, et à supposer que ses responsabilités demeurent les mêmes, les dépenses de la FNUOD seraient, selon le Secrétaire général, d'un montant brut de 3 368 000 dollars par mois (soit un montant net de 3 283 000 dollars) à compter du 1er décembre 1989. Il faudrait alors ouvrir des crédits pour la FNUOD et/ou autoriser le Secrétaire général à contracter des engagements et répartir les montants entre les Etats

/...

Membres pour financer la FNUOD au-delà du 30 novembre 1989. En conséquence, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FNUOD, le Secrétaire général prie l'Assemblée générale de prendre à sa présente session les mesures voulues pour permettre de financer les dépenses de la Force du 1er décembre 1989 au 30 novembre 1990.

9. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport un état récapitulatif des prévisions de dépenses de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1989 au 30 novembre 1990 et, dans l'annexe II, des informations complémentaires sur ces prévisions de dépenses.

VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE
A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

10. Les mesures à prendre concernant le financement de la FNUOD jusqu'au 30 novembre 1989 et au-delà sont les suivantes :

a) L'Assemblée générale devrait ouvrir un crédit d'un montant brut de 18 114 000 dollars (soit un montant net de 17 778 000 dollars), correspondant aux dépenses qui ont été autorisées et réparties en vertu des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 43/228 de l'Assemblée générale, pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1989 inclus;

b) En ce qui concerne les périodes postérieures au 30 novembre 1989, l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits et/ou autoriser le Secrétaire général à contracter des engagements, selon qu'il conviendra, pour faire face aux dépenses, et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date.

ANNEXE I

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
Dépenses et montants révisés pour les périodes comprises
entre le 1er décembre 1987 et le 30 novembre 1989 (inclus)
et prévisions de dépenses pour la période allant du
1er décembre 1989 au 30 novembre 1990

[En milliers de dollars des Etats-Unis (chiffres arrondis)]

	<u>Dépenses</u> <u>1987/88</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1988/89</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1989/90</u>
1. <u>Dépenses locales et dépenses de soutien</u>			
a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	627	620	623
b) Traitements et dépenses connexes de personnel	4 850	6 041	7 449
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	50	50	50
d) Rations	2 227	1 955	2 250
e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau	2 048	2 120	2 101
f) Communications	22	25	25
2. <u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u>			
a) Achat de matériel de transport	451	750	1 385
b) Achat d'autres matériels	959	831	814
c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel	2 786	3 018	3 450
d) Fournitures et services	1 550	1 624	1 680
e) Fret, camionnage et messageries	111	140	140
f) Remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents	485	-	716
3. <u>Relève des contingents</u>	1 022	1 055	1 100
4. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u>	342	-	400
5. <u>Bien-être et loisirs</u>	236	240	240

/...

	<u>Dépenses</u> <u>1987/88</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1988/89</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1989/90</u>
6. <u>Paiement au titre des dépenses relatives aux contingents</u>			
a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents	15 805	15 848	15 848
b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels	1 117	1 121	1 121
7. <u>Système intégré de gestion</u>	-	130	17
8. <u>Contributions du personnel</u>	592	660	1 007
Total, rubriques 1 à 8	<u>35 280</u>	<u>36 228</u>	<u>40 416</u>
9. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>592</u>	<u>660</u>	<u>1 007</u>
10. <u>Recettes diverses</u>	<u>20</u>	<u>12</u>	<u>13</u>

ANNEXE II

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1989
 au 30 novembre 1990 : informations complémentaires

1 a) Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres
 des contingents

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	626 879
1988/89 : montant révisé	620 000
1989/90 : prévisions de dépenses	623 000

1. Une indemnité journalière représentant l'équivalent de 1,28 dollar par personne et par jour, payable en monnaie locale, est versée à tous les membres des contingents de la FNUOD pour couvrir leurs faux frais personnels. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un effectif moyen de 1 327 officiers et hommes de troupes pendant la période considérée.

1 b) Traitements et dépenses connexes de personnel

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	4 849 654
1988/89 : montant révisé	6 041 000
1989/90 : prévisions de dépenses	7 449 000

2. Le tableau d'effectifs actuel de la FNUOD comprend au total 148 postes dans la zone de la mission (5 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 6 postes d'agent des services généraux, 31 postes d'agent du Service mobile et 106 postes d'agent local) et 7 postes créés par suite du surcroît de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (3 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux).

3. Le tableau d'effectifs proposé pour la FNUOD pour 1989/90 est identique à celui qui avait été approuvé pour 1988/89. On en trouvera ci-après la ventilation par catégorie et par classe :

/...

Nombre de postes

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

SSG	1
P-5	1
P-4	3
P-3	2
P-2	1
	<hr/>
	8

Agents des services généraux

G-4	10
-----	----

Autres catégories

Agents du Service mobile	31
Agents locaux	106
	<hr/>
	137
	<hr/>
Total	155
	<hr/> <hr/>

4. Le tableau ci-après indique les montants prévus pour les traitements et dépenses connexes de personnel ainsi que le chiffre des dépenses correspondantes pour les deux années précédentes. Pour calculer le montant estimatif des traitements, salaires et dépenses communes de personnel, on a appliqué au coût des postes existants un abattement de 5 % pour mouvements de personnel.

	<u>Dépenses</u> <u>1987/88</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1988/89</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1989/90</u>
(Dollars des Etats-Unis)			
i) Traitements et salaires	2 626 350	3 599 000	4 358 000
ii) Dépenses communes de personnel	2 208 004	2 426 000	3 066 000
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance connexe	15 300	16 000	25 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	4 849 654	6 041 000	7 449 000
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

i) Traitements et salaires 4 358 000 dollars

5. Le montant prévu ci-dessus comprend 1 627 000 dollars pour les traitements du personnel international, 2 731 000 dollars pour les traitements des agents locaux, y compris le personnel temporaire, les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit.

/...

ii) Dépenses communes de personnel 3 056 000 dollars

6. Le montant prévu comprend 1 623 000 dollars pour les indemnités pour charges de famille, les indemnités d'affectation, les indemnités d'installation et les indemnités de subsistance (missions) et 1 443 000 dollars pour les autres dépenses communes de personnel. Les autres dépenses communes de personnel comprennent les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les cotisations au plan d'assurance maladie, les allocations de logement, les frais de voyage à l'occasion du congé sans les foyers et des voyages de visites familiales, les indemnités pour frais d'études et les frais de voyage connexes, le coût des autres voyages autorisés et les primes de rapatriement.

iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance connexe 25 000 dollars

7. Le montant prévu ci-dessus doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel en mission et comprend 5 000 dollars pour les frais de voyage du commandant de la Force (pour se rendre à New York), 10 000 dollars pour les voyages périodiques de fonctionnaires de la FNUOD qui doivent se rendre à New York pour des consultations ou de fonctionnaires de New York qui doivent se rendre auprès de la FNUOD, et 10 000 dollars pour les frais de voyage de fonctionnaires dans la zone de la mission.

1 c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	50 476
1988/89 : montant révisé	50 000
1989/90 : prévisions de dépenses	50 000

8. Le montant prévu à ce titre doit permettre de couvrir le coût de l'indemnité de subsistance à verser au personnel militaire en poste dans des lieux d'affectation où il n'a ni logements ni cantines de l'ONU à sa disposition, ainsi qu'au personnel militaire en déplacement autorisé dans la zone de la mission, y compris pour le transport des approvisionnements, les inspections et les déplacements des officiers de l'état-major. Pour les déplacements autorisés en Israël et en République arabe syrienne au cours de la période considérée, le montant total des indemnités journalières de subsistance (34 dollars et 56 dollars par jour, respectivement) est estimé à 31 000 dollars. Le montant nécessaire pour couvrir les frais de subsistance (repas seulement) pendant les déplacements d'une durée de moins de 24 heures et les frais de voyage occasionnés par des fonctions de représentation est estimé à 19 000 dollars pour la période considérée.

1 d) Rations

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	2 227 214
1988/89 : montant révisé	1 955 000
1989/90 : prévisions de dépenses	2 250 000

9. Le montant prévu doit permettre de nourrir le personnel militaire de la Force ainsi que les membres du personnel civil qui sont affectés à des postes où une cantine est nécessaire. Les rations sont conformes aux normes approuvées en la matière. On a appliqué un abattement de 5 % pour rations non utilisées, afin de tenir compte des membres du personnel qui sont en poste dans des lieux d'affectation où il n'y a pas de cantine et de ceux qui sont en déplacement autorisé, en permission ou absents de leur cantonnement pour d'autres raisons. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un effectif moyen de 1 327 officiers et hommes de troupe pendant 365 jours.

1 e) Location, entretien et construction de locaux; éclairage, chauffage, énergie et eau

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	2 047 719
1988/89 : montant révisé	2 120 000
1989/90 : prévisions de dépenses	2 101 000

10. Les dépenses prévues pour 1989/90 sont récapitulées dans le tableau ci-après et expliquées de façon détaillée dans les paragraphes qui suivent. Le tableau permet en outre de comparer les montants prévus et le chiffre des dépenses correspondantes pour les deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1987/88</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1988/89</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1989/90</u>
(Dollars des Etats-Unis)			
i) Location de locaux	607 212	720 000	941 000
ii) Entretien, réparation et aménagement des locaux	659 320	696 000	680 000
iii) Eau et électricité	298 100	282 000	320 000
iv) Construction de locaux	483 087	422 000	160 000
Total	<u>2 047 719</u>	<u>2 120 000</u>	<u>2 101 000</u>

i) Location de locaux 941 000 dollars

11. On estime que la location de locaux pour le quartier général de la FNUOD et les quartiers annexes du personnel militaire coûtera 941 000 dollars en 1989/90, sur la base des besoins actuels.

12. Les dépenses prévues pour la location des locaux actuels à Damas, ainsi que d'autres locaux ailleurs, sont indiquées ci-après :

Dollars des Etats-Unis

a) Locaux du quartier général à Damas (y compris le mess, les entrepôts et les salles à manger)	303 000
b) Logements du personnel militaire affecté au quartier général de la FNUOD, à Damas	401 000
c) Atelier d'entretien des groupes électrogènes (y compris les abris pour groupes électrogènes et l'entrepôt pour les groupes électrogènes à réparer ou réparés)	56 000
d) Atelier de réparation de véhicules à Tibériade, utilisé en commun par la FNUOD et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	9 000
e) Charges et frais d'entretien, lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les loyers (gazole : 92 000 dollars; électricité : 34 000 dollars; eau : 5 000 dollars; entretien courant : 41 000 dollars)	172 000
Total	941 000

ii) Entretien, réparation et aménagement des locaux 680 000 dollars

13. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'entretien et de la réparation des locaux (y compris leur aménagement en fonction de l'utilisation prévue) au quartier général, dans les camps et dans les positions et postes de commandement avancés des contingents, y compris le coût de l'entretien et de la réparation des locaux loués par la Force. Ce montant se décompose comme suit :

a) 396 000 dollars pour les fournitures nécessaires pour les petits travaux de transformation et d'entretien courant dans tous les locaux de la FNUOD, sauf les locaux loués. Ce montant doit permettre de couvrir le coût des matériaux de construction (verre à vitres, toile de store, carrelage, parpaings de ciment, bois de tous types, peinture, petites fournitures électriques et fournitures de plomberie et de menuiserie) ainsi que le coût des matériaux nécessaires pour la rénovation d'abris;

b) 102 000 dollars pour de gros travaux de réparation et d'aménagement de locaux dans les camps et positions des contingents. Le montant prévu servira à couvrir le coût des matériaux et fournitures nécessaires pour réparer et transformer des bâtiments et constructions diverses dans les camps Faouar et Ziouani. Il servira également à financer certains projets qui dépassent les moyens d'exécution des diverses unités et qui devront donc être confiés à des entrepreneurs. Dans la mesure du possible, les travaux seront néanmoins exécutés par les membres de la Force;

/...

c) 182 000 dollars pour les travaux d'entretien et de réparation des réseaux d'évacuation des eaux usées et l'amélioration des circuits électriques et des réseaux de distribution d'électricité. Un montant est également prévu pour le revêtement en dur et l'asphaltage des aires de réparation de véhicules et d'autres aires, ainsi que pour la construction d'un nouveau puits.

iii) Eau et électricité 320 000 dollars

14. Le montant prévu doit servir à couvrir le coût de l'approvisionnement en électricité des camps Faouar et Ziouani (302 000 dollars) et celui de l'alimentation en eau du camp Ziouani (18 000 dollars).

iv) Construction de locaux 160 000 dollars

15. Le montant prévu doit permettre de remplacer divers locaux (logements, entrepôts et bureaux) et de construire des locaux supplémentaires dans les camps Faouar et Ziouani, ainsi qu'au quartier général de la FNUOD à Damas. Certains bâtiments se sont en effet détériorés au point qu'il ne vaut plus la peine de les réparer, et dans certaines zones de redéploiement de la Force les installations sont insuffisantes. Les différents projets prévus, qui seront exécutés en partie par les membres de la Force et en partie par des entrepreneurs extérieurs, sont les suivants :

a) Construction d'un bâtiment de 210 m² à usage de logements au Camp Ziouani, pour remplacer le bâtiment 205, qui est une construction préfabriquée en bois trop ancienne maintenant pour servir de quartiers permanents (65 000 dollars);

b) Construction d'un bâtiment à la position 60 pour loger 24 membres du personnel militaire actuellement logés dans de vieux abris préfabriqués en bois qui ne sont pas conformes aux normes et dont l'entretien est coûteux (75 000 dollars);

c) Construction d'un entrepôt à la position 80 pour abriter des matériaux de construction actuellement exposés aux intempéries, qui risquent de s'abîmer (15 000 dollars);

d) Construction de 12 abris dans différents emplacements des camps Faouar et Ziouani pour ranger les tuyaux à incendie, afin d'éviter qu'ils ne s'abîment trop vite en restant exposés aux intempéries (5 000 dollars).

1 f) Communications

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	21 518
1988/89 : montant révisé	25 000
1989/90 : prévisions de dépenses	25 000

16. Le montant prévu doit permettre de couvrir :

a) Le coût de la location de lignes téléphoniques, y compris les appels officiels dans la zone de la mission (13 000 dollars);

/...

b) Le coût des services télégraphiques, de la location de boîtes postales et de l'affranchissement du courrier officiel (1 000 dollars);

c) Le coût des communications entre le Siège de l'Organisation des Nations Unies (New York) et la FNUOD, y compris le coût de la valise diplomatique (11 000 dollars).

2 a) Achat de matériel de transport

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	450 978
1988/89 : montant révisé	750 000
1989/90 : prévisions de dépenses	1 385 000

17. Les véhicules de transport qu'il est proposé d'acheter pour 1989/90 pour le parc de la FNUOD consistent uniquement en matériel de remplacement et sont énumérés ci-après :

<u>Type de véhicule</u>	<u>Nombre</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coût total</u>
(Dollars des Etats-Unis)			
Berlines (légères)	8	11 800	94 400
Berlines	1	15 000	15 000
Breaks à 4 roues motrices	38	14 300	543 400
Minibus	14	14 800	207 200
Petits camions (cabine à deux places)	5	15 500	77 500
Camionnettes de livraison	2	11 800	23 600
Ambulance	1	45 000	45 000
Camions (poids lourds)	4	43 000	172 000
Autocars (capacité moyenne)	2	40 500	81 000
Frais de transport de véhicules	—	—	125 900
Total	75	—	1 385 000

18. Il est proposé d'acheter en 1989/90 75 véhicules de type commercial pour remplacer ceux qui sont hors d'usage, ont été détruits ou ont un kilométrage trop élevé et qu'il est difficile d'entretenir et trop coûteux de réparer ou de continuer à utiliser.

19. La FNUOD a besoin en outre de cinq véhicules blindés de transport de troupes, dont le coût s'élèvera à environ 1,5 million de dollars, et de deux camions-citernes, dont le coût s'élèvera à 114 000 dollars; elle se propose de racheter ces véhicules aux gouvernements fournissant des contingents. Le paiement serait étalé sur quatre ans au maximum. Un montant de 516 000 dollars, y compris les frais de transport, calculé compte tenu des dates approximatives d'arrivée des véhicules dans la zone de la mission, est inscrit à cette fin à la rubrique 2 f) du présent budget.

/...

2 b) Achat d'autres matériels

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	958 806
1988/89 : montant révisé	831 000
1989/90 : prévisions de dépenses	814 000

20. Le coût estimatif des autres matériels dont la Force aura besoin en 1989/90 est récapitulé dans le tableau ci-après et expliqué de façon plus détaillée dans les paragraphes qui suivent. Le tableau permet également de comparer les coûts avec ceux des deux années précédentes.

<u>Matériel</u>	<u>Dépenses</u> <u>1987/88</u>	<u>Montant</u> <u>révisé</u> <u>1988/89</u>	<u>Prévisions</u> <u>des dépenses</u> <u>1989/90</u>
	(Dollars des Etats-Unis)		
i) Matériel de transmissions	464 806	285 000	286 000
ii) Groupes électrogènes	96 000	112 000	35 000
iii) Matériel d'entretien et de réparation	74 000	99 000	110 000
iv) Matériel médical et dentaire	57 000	7 000	31 000
v) Matériel pour logements et cantines	71 000	104 000	76 000
vi) Mobilier et matériel de bureau	97 000	41 000	73 000
vii) Matériel d'observation	39 000	96 000	118 000
viii) Matériel divers	60 000	87 000	85 000
Total	<u>958 806</u>	<u>831 000</u>	<u>814 000</u>

i) Matériel de transmissions 286 000 dollars

21. Le montant prévu permettra de couvrir le coût de l'achat (y compris les frais de transport) de matériel de transmissions (civil et militaire) dont la Force a besoin. Il s'agit dans tous les cas de matériel de remplacement ou de matériel supplémentaire indispensable. Les matériels en question sont énumérés ci-après :

a) Matériel civil de transmissions (89 680 dollars) :

- Un téléscripateur (11 800 dollars)
- Dix radios portatives (28 320 dollars)
- Dix radiotéléphones portatifs (17 700 dollars)
- Quatre systèmes de chargeurs de batterie photovoltaïques (14 160 dollars)
- Deux modems pour les communications par satellite (17 700 dollars)

b) Matériel militaire de transmissions (196 320 dollars) :

Sept radios AN/VRC 650 (38 500 dollars)
Quatorze radios ANPRC 126 (42 000 dollars)
Neuf récepteurs-émetteurs RT 841/PRC (18 000 dollars)
Cinq amplificateurs RF AM 4688 B (13 000 dollars)
Vingt téléphones de campagne TA 602 (18 000 dollars)
Deux antennes RC 292 292 (1 800 dollars)
Sept antennes AS 1288 (2 975 dollars)
Cinq antennes HX 101 (2 350 dollars)
Douze haut-parleurs LSA-100T (2 400 dollars)
Cinq blocs d'alimentation PS-2112 (6 500 dollars)
Douze chargeurs pour batteries de 12/24 V (5 100 dollars)
Vingt-cinq chargeurs pour batteries de 126 (7 500 dollars)
Trois chargeurs pour batteries BCT (3 600 dollars)
Cinq télécommandes GRA 990 (5 000 dollars)
Frais de transport (29 595 dollars)

ii) Groupes électrogènes 35 000 dollars

22. Un montant est prévu pour les frais d'achat, y compris les frais de transport, de cinq groupes électrogènes TS-3 de 10,5/12,5 KVA destinés à remplacer les groupes qui alimentent en électricité les positions et, en cas de panne de secteur, le quartier général et les camps principaux.

iii) Matériel d'entretien et de réparation 110 000 dollars

23. Le montant prévu doit permettre d'acheter du petit outillage et du matériel spécialisé divers pour les ateliers d'entretien et de réparation. Il s'agit de remplacer des outils et du matériel hors d'usage.

iv) Matériel médical et dentaire 31 000 dollars

24. Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel médical et dentaire dont la Force a besoin. Il s'agit de matériel de remplacement ou de matériel supplémentaire indispensable.

v) Matériel pour logements et cantines 76 000 dollars

25. Le montant prévu permettra d'acheter sur place du matériel pour les logements afin de remplacer des articles usés ou endommagés (27 000 dollars) et de procéder à de nouvelles acquisitions (12 000 dollars) : lits, canapés, chaises, tables, lampes, commodes et armoires. Le montant prévu doit aussi permettre de remplacer du matériel de cuisine et de cantine (35 000 dollars) et de procéder à de nouvelles acquisitions (2 000 dollars) : congélateurs, cuisinières, réfrigérateurs, fours, grils, mixeurs et accessoires, balances, grands bols, distributeurs de jus de fruits et machines à couper la viande.

vi) Mobilier et matériel de bureau 73 000 dollars

26. Le montant prévu doit permettre d'acheter le mobilier et le matériel de bureau nécessaires pour remplacer les articles hors d'usage ou irréparables (44 000 dollars) et de procéder à de nouvelles acquisitions (29 000 dollars) : presses à plastifier, réveils et pendules, machines à écrire électriques et mécaniques, calculatrices de bureau, bureaux, chaises, classeurs, photocopieuses, lampes, ordinateurs, étagères, tables, bibliothèques et vestiaires.

vii) Matériel d'observation 118 000 dollars

27. Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel suivant :

	<u>Nombre</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coût total</u>
(Dollars des Etats-Unis)			
Lunettes de nuit portatives	3	8 500	25 500
Lunettes de nuit de moyenne portée	3	15 000	45 000
Jumelles portatives	20	350	7 000
Jumelles 20 x 20	8	2 600	20 800
Torches électriques	30	45	1 350
Boussoles avec étui	20	25	500
Frais de transport	-	-	17 850
Total			<u><u>118 000</u></u>

viii) Matériel divers 85 000 dollars

28. Le montant prévu doit permettre d'acheter les articles suivants : hottes aspirantes, climatiseurs, séchoirs, marteau piqueur électrique, radiateurs électriques, ventilateurs, cireuse, pompe à vidange, aspirateurs, machines à laver, unités de rangement, fers à vapeur et planches à repasser. Il s'agit de remplacer du matériel hors d'usage, ou d'acheter du matériel supplémentaire indispensable.

2 c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles
 et autre matériel

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1987/88 : dépenses	2 785 788
1988/89 : montant révisé	3 018 000
1989/90 : prévisions de dépenses	3 450 000

29. Les dépenses prévues pour 1989/90 sont récapitulées dans le tableau ci-après et expliquées de façon détaillée dans les paragraphes qui suivent. Le tableau permet aussi de comparer les montants prévus et les dépenses correspondantes des deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1987/88</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1988/89</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1989/90</u>
(Dollars des Etats-Unis)			
i) Carburants, huiles et lubrifiants	1 279 688	1 359 000	1 950 000
ii) Pièces détachées et entretien des véhicules automobiles	1 220 600	1 396 000	1 200 000
iii) Pièces détachées et entretien d'autre matériel	285 500	263 000	300 000
Total	<u>2 785 788</u>	<u>3 018 000</u>	<u>3 450 000</u>

i) Carburants, huiles et lubrifiants 1 950 000 dollars

30. Le montant prévu à la présente rubrique doit permettre d'acheter de l'essence (1 428 000 dollars), du gazole (435 000 dollars), ainsi que de l'huile de moteur, des lubrifiants et autres produits pétroliers (87 000 dollars) pour l'utilisation et l'entretien des véhicules automobiles, du matériel mobile lourd et des machines fixes. Ces prévisions ont été calculées sur la base des prix actuels, majorés de 43 % en moyenne par rapport aux crédits ouverts à cette rubrique en 1988/89 pour tenir compte des hausses de prix prévues pour 1989/90. La consommation prévue est calculée compte tenu des chiffres les plus récents concernant la consommation de la Force.

ii) Pièces détachées et entretien des véhicules automobiles 1 200 000 dollars

31. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces détachées et des organes de rechange nécessaires pour les véhicules de type militaire (755 000 dollars) et les véhicules de type civil (338 000 dollars), ainsi que de passer des contrats locaux pour l'entretien et la réparation des véhicules (107 000 dollars). Les frais de transport (inclus dans ces chiffres) prévus pour les pièces détachées et les organes de rechange achetés à l'étranger s'élèvent à 120 000 dollars.

iii) Pièces détachées et entretien d'autre matériel 300 000 dollars

32. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces détachées et de l'entretien du matériel d'optique, des climatiseurs, du matériel de cuisine, du matériel vidéo, des poêles, extincteurs, machines de bureau, microscopes, du matériel de radiologie, du matériel médical et dentaire, des tronçonneuses et groupes électrogènes, ainsi que les frais de transport du matériel acheté à l'étranger (18 000 dollars).

/...

2 d) Fournitures et services

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	1 550 057
1988/89 : montant révisé	1 624 000
1989/90 : prévisions de dépenses	1 680 000

33. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures consommables et des services divers énumérés dans le tableau ci-après et au sujet desquels on trouvera des précisions plus loin. Le tableau permet aussi de comparer les montants prévus et les dépenses correspondantes des deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1987/88</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1988/89</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1989/90</u>
(Dollars des Etats-Unis)			
i) Vêtements et uniformes	81 057	119 000	134 000
ii) Matériels défensifs de campagne	29 000	37 000	40 000
iii) Fournitures médicales et dentaires	110 000	123 000	130 000
iv) Matériel sanitaire et d'entretien	73 000	72 000	80 000
v) Intendance générale	441 000	402 000	440 000
vi) Fournitures, batteries et piles pour les services de transmissions	185 000	298 000	278 000
vii) Papeterie et fournitures de bureau	120 000	134 000	125 000
viii) Services contractuels	189 000	192 000	195 000
ix) Assurance commerciale	104 000	136 000	148 000
x) Consultations médicales et soins d'urgence	90 000	38 000	40 000
xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire	2 000	2 000	2 000
xii) Service de vérification extérieure des comptes	15 000	15 000	16 000
xiii) Divers	111 000	56 000	52 000
Total	1 550 057	1 624 000	1 680 000

i) Vêtements et uniformes 134 000 dollars

34. Le montant prévu doit permettre a) de distribuer les articles d'habillement (ONU) qui sont conservés par les hommes lors de la relève des contingents (2 654 séries d'articles, soit un coût estimé à 111 000 dollars); et b) de distribuer aux employés civils locaux et au personnel militaire affecté à certains travaux les articles d'habillement spéciaux nécessaires pour des raisons d'hygiène et de sécurité (23 000 dollars).

/...

ii) Matériels défensifs de campagne 40 000 dollars

35. Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel suivant : sacs de sable, fil de fer pour réseau à boudin, fil de fer barbelé, plaques de tôle ondulée, piquets de clôture, peinture laquée, buses en ciment et gabions.

iii) Fournitures médicales et dentaires 130 000 dollars

36. Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures médicales et dentaires pour l'infirmerie du quartier général, l'abri réservé aux soins médicaux au camp Faouar et les installations médicales des contingents. Compte tenu de la consommation des années précédentes et du stock actuellement disponible, les besoins sont estimés comme suit : médicaments (63 000 dollars), vaccins (12 000 dollars), antiseptiques (6 000 dollars), fournitures de laboratoire (30 000 dollars), fournitures chirurgicales (8 000 dollars), fournitures dentaires (8 000 dollars) et fournitures de radiologie (3 000 dollars).

iv) Matériel sanitaire et d'entretien 80 000 dollars

37. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des insecticides, désinfectants, lessives, produits pour toilettes chimiques (en poudre et liquide), savons et détergents, balais, serpillières et chiffons, produits chimiques pour la purification de l'eau, produits à recurer, cires, désodorisants, matériel de pulvérisation et brosses. Les prévisions ont été établies compte tenu de la consommation des années précédentes et des stocks actuellement disponibles.

v) Intendance générale 440 000 dollars

38. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles suivants : pétrole lampant, gaz butane, oxygène et acétylène, literie, vaisselle, couverts et autres articles de ménage, piles et batteries, à l'exclusion des piles et batteries pour les services de transmissions et les véhicules, matériel d'emballage et de conditionnement, produits en papier et en plastique, peinture, pinces, etc., approvisionnement des magasins des camps et petits outils, extincteurs, matériel utilisé par la police militaire, fournitures électriques, fournitures photographiques, équipement de montagne, accessoires pour la détection des mines, bidons (jerrycans), drapeaux et autocollants.

vi) Fournitures et batteries pour les services de transmissions 278 000 dollars

39. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures nécessaires pour l'entretien et l'utilisation du système de transmissions de la FNUOD, telles que batteries et piles, câbles téléphoniques, multimètres, radars de détection des ruptures de câbles, détecteurs de câbles souterrains, plaquettes à circuit imprimé, pièces détachées pour émetteurs-récepteurs, quartz, transistors, modules, pièces détachées pour antennes, papier pour télécopieur, rubans, bandes et autres pièces détachées consommables. Des dépenses sont également prévues pour les contrats d'entretien du matériel qui sont passés avec des entreprises extérieures.

vii) Papeterie et fournitures de bureau 125 000 dollars

40. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de fournitures diverses utilisées dans tous les bureaux de la Force, y compris le coût des fournitures de reproduction et d'impression des formules.

viii) Services contractuels 195 000 dollars

41. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de divers services fournis à la Force : services de tailleur et de coiffeur et enlèvement des ordures au quartier général et dans les camps de base (62 000 dollars), blanchissage et nettoyage à sec pour tout le personnel militaire et le personnel du Service mobile (122 000 dollars) et services de jardinage (11 000 dollars). Les montants prévus ont été calculés en fonction du coût des services contractuels actuellement fournis.

ix) Assurance commerciale 148 000 dollars

42. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance au tiers contractée par la Force pour son parc de véhicules.

x) Consultations médicales et soins d'urgence 40 000 dollars

43. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des soins donnés aux malades et aux blessés parmi le personnel militaire ainsi que le coût des soins dentaires d'urgence lorsque le traitement ne peut être assuré par une unité médicale ou dentaire de la Force.

xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire 2 000 dollars

44. Le montant prévu concerne l'affranchissement du courrier personnel que les membres des contingents envoient dans leur pays d'origine.

xii) Service de vérification extérieure des comptes 16 000 dollars

45. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes de la Force.

xiii) Divers 52 000 dollars

46. Le montant prévu doit permettre d'acheter des médailles, de publier des appels d'offres dans la presse, de faire retapisser et réparer des meubles, d'acheter des manuels techniques et professionnels, de souscrire des abonnements à des journaux et revues, d'acheter des cartes ainsi que des fournitures et services divers non énumérés ailleurs.

2 e) Fret, camionnage et messageries

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	111 208
1988/89 : montant révisé	140 000
1989/90 : prévisions de dépenses	140 000

47. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de transport et de manutention du matériel et des fournitures à destination et en provenance de la zone de la mission, lorsque ces frais ne sont pas prévus à d'autres rubriques. Le montant indiqué se décompose comme suit : 65 000 dollars pour les frais de transport, de réexpédition et de dédouanement engagés au quartier général de la Force, 10 000 dollars pour le transport de la valise diplomatique et 65 000 dollars pour les frais de transport d'autres articles.

2 f) Remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	485 000
1988/89 : montant révisé	-
1989/90 : prévisions de dépenses	716 000

48. Le montant prévu (qui inclut les 517 000 dollars mentionnés au paragraphe 19) correspond à une échéance du calendrier établi pour le rachat par l'Organisation du matériel dont les gouvernements dotent leurs contingents, à la demande de l'ONU. Les coûts sont estimés conformément à des directives générales convenues, en vertu desquelles le paiement du matériel est étalé sur quatre ans. Lorsque le matériel a été intégralement payé, il devient la propriété de l'ONU, sauf s'il en a été convenu autrement pour certains articles.

3. Relève des contingents

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	1 022 207
1988/89 : montant révisé	1 055 000
1989/90 : prévisions de dépenses	1 100 000

49. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la relève des contingents à l'expiration de leur tour de service, d'une durée d'environ six mois, ainsi que le coût du rapatriement de membres de la Force pour des raisons médicales, humanitaires ou autres. Le montant prévu comprend le coût des avions affrétés, celui du transport par autocars jusqu'au port de départ ou à partir du port d'arrivée et le transport des bagages au sol.

/...

4. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1987/88 : dépenses	342 000
1988/89 : montant révisé	-
1989/90 : prévisions de dépenses	400 000

50. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les indemnités qu'ils versent aux membres de la Force, en vertu de leur législation nationale ou de leurs règlements, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès imputables au service auprès de la FNUOD.

5. Bien-être et loisirs

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1987/88 : dépenses	236 041
1988/89 : montant révisé	240 000
1989/90 : prévisions de dépenses	240 000

51. Un montant est prévu pour permettre de verser 10,50 dollars par jour aux membres des contingents lors des permissions de détente qui leur sont accordées à raison d'un maximum de sept jours de permission durant une période de six mois (195 000 dollars). Le montant prévu doit aussi permettre d'acheter des fournitures et du matériel pour les loisirs et les sports, de louer des films et d'entretenir les installations de loisirs et de sport (45 000 dollars).

6 a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1987/88 : dépenses	15 804 636
1988/89 : montant révisé	15 848 000
1989/90 : prévisions de dépenses	15 848 000

52. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités de leurs troupes, au taux standard convenu, soit 950 dollars par homme et par mois pour tous les officiers et hommes de troupe, plus un supplément de 280 dollars par homme et par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 % dans le cas des contingents logistiques et 10 % dans le cas des autres contingents). Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 327 officiers et hommes de troupe pendant la période considérée.

6 b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage
 et de l'équipement individuels

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	1 117 410
1988/89 : montant révisé	1 121 000
1989/90 : prévisions de dépenses	1 121 000

53. Le montant prévu doit permettre de verser aux gouvernements qui fournissent des contingents la somme correspondant à l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels fournis par ces gouvernements à leurs troupes, au taux standard de 65 dollars par homme et par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme et par mois pour les munitions et armes personnelles. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 327 officiers et hommes de troupe pendant la période considérée.

7. Système intégré de gestion

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	-
1988/89 : montant révisé	130 000
1989/90 : prévisions de dépenses	17 000

54. Le montant prévu doit permettre de couvrir une part du financement du Système intégré de gestion proposé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 1/. Ce montant tient compte du crédit déjà ouvert en 1989.

8. Contributions du personnel

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : dépenses	592 000
1988/89 : montant révisé	660 000
1989/90 : prévisions de dépenses	1 007 000

55. Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 1 b) du budget, intitulée "Traitements et dépenses connexes de personnel", sont exprimées en montants nets. Le montant ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions du personnel auxquelles les émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

9. Recettes provenant des contributions du personnel

Dollars des Etats-Unis

1987/88 : recettes	592 000
1988/89 : montant révisé	660 000
1989/90 : prévisions de recettes	1 007 000

/...

56. Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à une retenue calculée d'après le barème figurant à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué en vertu de la résolution 973 A (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955. Le compte de chaque Etat Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit Etat au budget de la FNUOD. Le montant des contributions du personnel qui est prévu à la rubrique 8 du budget (Dépenses) est porté en recettes à la présente rubrique, comme recettes provenant des contributions du personnel.

10. Autres recettes

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1987/88 : recettes	20 000
1988/89 : montant révisé	12 000
1989/90 : prévisions de recettes	13 000

57. Le montant prévu à cette rubrique correspond au montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel vétuste ou excédentaire.

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 6 (A/44/6/Rev.1), chap. 28 A.
